



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition, adressée à l'Assemblée nationale, signée par 406 pétitionnaires

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le Rapport du comité de travail interministériel intitulé « *Recherche d'antécédents sociologiques et retrouvailles* » est sous étude et qu'il n'est pas exclu qu'une consultation publique soit effectuée auprès de diverses associations pouvant en avoir une opinion différente;

CONSIDÉRANT le non-respect du droit à l'identité et aux origines pour une personne jadis confiée à l'adoption, en l'empêchant d'avoir accès aux informations nominatives incluses dans son dossier d'adoption, sauf avec le consentement du parent biologique inscrit au dossier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes de santé ne sont pas accessibles aux personnes ayant été confiées à l'adoption, comparativement à la population en général;

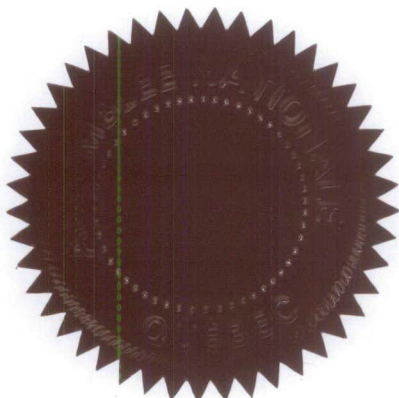
CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont privées de droits et privilèges qui sont accordés aux autres en les catégorisant dans une classe défavorisée;


CONSIDÉRANT QU'il y a eu 300 000 enfants confiés à l'adoption et ceux-ci ont à leur tour eu des familles, des enfants et des petits-enfants, soit plus d'un million de personnes qui ignorent leur bagage génétique;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, les soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de modifier les lois régissant le monde de l'adoption, lesquelles sont actuellement désuètes et périmées.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.





Sylvie Roy

Décembre 2006

À : L'Assemblée nationale

Objet : Pétition pour demander au Gouvernement du Québec, plus spécifiquement au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de la Justice d'apporter les modifications aux lois régissant le monde de l'adoption, telles que stipulées dans le Rapport du Comité de travail interministériel intitulé « Recherche d'antécédents socio-biologiques et retrouvailles » présenté aux autorités concernées le 30 novembre 1999.

Le Rapport du Comité de travail interministériel intitulé « Recherche d'antécédents socio-biologiques et retrouvailles » est sous étude et il n'est pas exclu qu'une consultation publique soit effectuée auprès de diverses associations pouvant en avoir une opinion différente.

- Considérant** le non-respect du droit à l'identité et aux origines pour une personne jadis confiée à l'adoption, en l'empêchant d'avoir accès aux informations nominatives incluses dans son dossier d'adoption, sauf avec le consentement du parent biologique inscrit au dossier;
- Considérant que** plusieurs programmes de santé ne sont pas accessibles aux personnes ayant été confiées à l'adoption, comparativement à la population en général;
- Considérant que** ces personnes sont privées des droits et privilèges qui sont accordés aux autres en les catégorisant dans une classe défavorisée;
- Considérant qu'il y a eu environ 300 000 enfants confiés à l'adoption et ceux-ci ont à leur tour eu des familles, des enfants et des petits-enfants, soit plus d'un million de personnes qui ignorent leur bagage génétique,**

Nous, les soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de modifier les lois régissant le monde de l'adoption, lesquelles sont actuellement désuètes et périmées.

Cette requête sera transmise à l'Assemblée nationale ~~au printemps 2005~~ à l'automne 2006.

Signature (nom, prénom)	Adresse / #tél. et/ou courriel (si désiré)	Association (s'il y a lieu)
1. <i>Michelle Roy</i>	<i>36 rue Wolfe Sherbrooke</i>	
2. <i>Henry Desrosiers</i>	<i>301 Lana-Toungou St. Québec</i>	
3.		
4.		
5.		
6.		

(Suite des signatures au verso)

